



DISTRIBUTION DE BONBONS

L'hôtel de ville sera accessible de 16h à 20h pour une distribution de bonbons.

Voici un petit rappel de règles de sécurité pour un Halloween réussi

1. Porter des **vêtements courts** pour éviter de trébucher
2. Porter un déguisement aux **couleurs claires** et/ou des **bandes fluorescentes** afin d'être bien visible
3. **Informers les parents** du trajet et de l'heure de retour
4. Garder en main une **lampe de poche allumée** pour être plus visible
5. Ne pas porter de masque, choisir plutôt un **maquillage** pour ne pas obstruer la vue
6. **Se déplacer en groupes avec un adulte** responsable et rester à l'**extérieur** de la maison
7. Parcourir **un seul côté** de la rue à la fois
8. Traverser aux **intersections** et respecter les **feux de circulation**
9. **Ne pas parler à un étranger, ni monter dans un véhicule sans la permission d'un adulte responsable**
10. Éviter de manger des **friandises** lors de votre trajet, elles doivent être **vérifiées par un parent**



Prochaines séances du conseil municipal

- 8 novembre
- 13 décembre



Pour consulter votre relevé de compte de taxes en ligne. Tous les détails sur le site internet de la municipalité



3 versements des taxes municipales 2022

- 1^{er} mars
- 1^{er} juillet
- 1^{er} septembre



ARBRES MORTS - RANG CYR

Des citoyens nous ont fait remarqué que plusieurs de ceux-ci étaient morts, lors de la dernière campagne électorale.

Ils ont été remplacé, au début de l'automne, par une espèce beaucoup plus résistante au sel et à l'accumulation de neige. Donc message entendu et situation régularisée.



SITE INTERNET

Le 17 octobre, nous avons migré d'une plate forme Internet vers un site beaucoup plus adapté aux besoins des citoyens. Il était d'ailleurs temps de le faire.

Le conseil a consulté et analysé plusieurs sites de d'autres municipalités avec avant tout comme objectif, une facilité d'accès, et de navigation.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, et surtout de vous inscrire à l'infolettre. L'infolettre sera produite aux 2 semaines, acheminée par courriel et contiendra les actualités de la municipalité. Il s'agit d'un premier pas dans une démarche ou l'on veut se rapprocher des citoyens.



Hôtel de ville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville J0J 1L0
Tél. : 450 245-3658

Horaire de travail
Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi : 8h à 12h

LÉGENDE



Collecte des ordures



Collecte du recyclage



Assemblée du conseil



Dans la nuit de samedi à dimanche à 3h on recule d'une heure

novembre 2022

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

		1	2	3	4	5
6 On recule l'heure	7	8 A	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

VOCATION EN ART

CONCOURS POUR LES ARTISTES DE 15 ANS ET PLUS IL EST TEMPS DE S'INSCRIRE À VOCATION EN ART!



Le programme Vocation en Art! est en recrutement pour une 8^e édition. Ce concours est dédié aux artistes peintres, dessinateurs et photographes amateurs. Nouveauté cette année : tous les artistes âgés de 15 ans et plus peuvent s'inscrire! Les personnes intéressées auront jusqu'au 31 octobre 2022 pour faire leur inscription. Ce concours est une initiative du Carrefour jeunesse-emploi Huntingdon et de son point de service de Saint-Rémi.

Le programme Vocation en Art! offre aux artistes une occasion de montrer leurs œuvres au grand public en leur permettant de les exposer pendant au moins un mois, dans les locaux du Carrefour jeunesse-emploi. Un jury, composé d'artistes professionnels, visitera l'exposition au cours du mois de novembre afin d'évaluer les œuvres et de décerner les prix aux gagnants dans les différentes catégories d'âge. Des prix seront remis aux gagnants lors du vernissage, le 1^{er} décembre 2022.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à Vocation en Art!, il suffit de remplir un formulaire que l'on peut obtenir en contactant Sophy Hébert au Carrefour jeunesse-emploi de Saint-Rémi au 450 454-5814 ou par courriel à l'adresse suivante info-stremi@cjehuntingdon.org. L'inscription à ce concours est gratuite. *Les participants peuvent soumettre au maximum deux œuvres, qui doivent pouvoir être accrochées.*

COMPO HAUT-RICHELIEU

BRUN'O Lebac arrive bientôt!

D'ici les prochaines semaines, vous aurez la chance d'accueillir votre nouveau bac brun pour les matières compostables, BRUN'O Lebac! Il arrivera directement chez vous, sans que vous n'ayez à vous déplacer pour le récupérer. À son arrivée, ouvrez le couvercle pour sortir Minibac, le bac de cuisine. Il contiendra un carton explicatif qui vous fournira des renseignements sur cette nouvelle collecte qui débutera au cours de l'hiver 2023.

Ne nourrissez pas BRUN'O tout de suite! Vous pourriez débiter environ 1 semaine avant la première collecte. Toutes les informations sur les dates de collecte vous seront transmises dans le Guide de gestion des matières résiduelles qui sera livré en décembre.

Envie d'en savoir plus sur cette nouvelle collecte? Visitez brunolebac.ca.

La phase 1 du projet vise uniquement les résidences unifamiliales et les immeubles de 5 logements et moins.

RAPPEL : Avez-vous votre bac à ordures sur roues?

À compter du 1^{er} janvier 2023, le bac à ordures sur roues sera obligatoire pour la collecte des déchets. Les poubelles non conformes et les sacs d'ordures ne seront alors plus collectés.



Pour être conforme, le bac doit être muni d'une prise européenne, être de couleur verte (de préférence), noire ou grise et d'un format de 240 ou 360 litres.

Cette mesure s'adresse aux résidences et immeubles de 5 logements et moins ainsi qu'aux petits commerces et entreprises desservis par le circuit municipal de collecte d'ordures. Les propriétaires de résidences et les locataires concernés qui ne possèdent pas déjà un bac roulant devront s'en procurer un au plus tard le 31 décembre 2022.

Important : Les bacs bleus, les bacs de récupération et les bacs bruns ne peuvent pas être utilisés pour la collecte d'ordures.

